


Aurélien Taché : « Il y a une urgence sociale pour les micro-entrepreneurs »

 lesechos.fr/economie-france/social/0600445697000-aurelien-tache-il-y-a-une-urgence-sociale-pour-les-micro-entrepreneurs-2233584.php

3 janvier 2019

02 minutes

Marie Bellan Le 03/01 à 06:30 Mis à jour à 09:27

Aurélien Taché, député LREM, est l'auteur d'un amendement instaurant une charte sociale entre les plates-formes numériques et les micro-entrepreneurs. - Laurent CERINO/REA

Pour mieux protéger socialement les micro-entrepreneurs, dont le régime fête ses dix ans au mois de janvier, le député LREM Aurélien Taché, propose un régime universel pour tous les actifs, auquel viendraient s'ajouter des cotisations volontaires selon les besoins des indépendants.

Quel est l'avenir du régime de la micro-entreprise compte tenu de la faiblesse de son régime de protection sociale ?

Il faut aller vers plus de protection sociale, c'est évident, d'autant qu'une part significative des micro-entrepreneurs en font une activité principale. Mais il faut garder la souplesse du régime car c'est ce qui a fait son succès. Je ne fais pas partie de ceux qui veulent sacraliser le travail salarié, qui, rappelons-le, a été inventé par le patronat pour capter la main-d'oeuvre. Le travail indépendant est donc une forme de liberté, de progrès.

Le plus gros manque aujourd'hui porte sur la perte subite d'activité face à laquelle nous avons fait une première avancée pour les indépendants, l'allocation de 800 euros à la suite d'une liquidation judiciaire. Pour les micro-entrepreneurs, je reconnais que la réponse n'est pas suffisante car ils ne vont pas jusqu'à la liquidation judiciaire. Ce chantier est encore devant nous. Il y a une urgence sociale pour les travailleurs indépendants, et en particulier pour les micro-entrepreneurs.

Qui doit payer des cotisations ? Le micro-entrepreneur, son donneur d'ordre ?

Je ne suis pas favorable au versement de cotisations par le donneur d'ordre ou les plates-formes car cela créerait un statut de travailleur, ni vraiment salarié, ni vraiment indépendant, qui serait encore plus marginalisé. Je soutiens plutôt l'idée d'un régime universel, payé par l'impôt, qui assurerait un socle minimum de protection, auquel s'ajouteraient des cotisations du micro-entrepreneur pour accéder à une mutuelle, se couvrir contre tel ou tel risque.

Ces cotisations, volontaires ou obligatoires, pourraient d'ailleurs être gérées par des tiers de confiance, comme des mutuelles, des entreprises de portage salarial, qui seraient eux-

mêmes couverts par l'Etat en cas de défaillance. L'intérêt d'avoir un système universel est de pouvoir passer d'un statut à l'autre, ce qui deviendra de plus en plus courant dans le futur. Ce serait une sorte de garantie des revenus de l'actif.

Ce socle minimum serait-il suffisant pour assurer une vraie insertion dans la société, notamment dans l'accès au logement, au crédit ?

Il faudra un accompagnement spécifique sur ces questions. Pour avancer, il faudrait ouvrir des espaces de dialogue social avec des représentants des micro-entrepreneurs. Pour le moment, les fédérations syndicales ou patronales sont très timides sur le sujet et de fait, les micro-entrepreneurs ne sont pas représentés dans les grandes instances de protection sociale comme la Sécurité sociale ou l'assurance-chômage. Il faut cette représentativité pour pouvoir dialoguer.

Marie Bellan